



LA MONTAGNE EN MOUVEMENT

29 mai 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORMATION

Création de quatre nouveaux certificats de branche

Les Domaines Skiabiles de France pourront délivrer, à partir de juin 2017, quatre nouveaux certificats de branche dont les contenus ont été validés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) du 9 janvier 2017.

Ces quatre nouveaux certificats de branche viennent compléter l'offre actuelle d'examens et Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dont la mise en œuvre opérationnelle est déployée par DSF.

Ils ont été validés le 24 mars dernier par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.

Obligatoirement adossés à une formation, ces quatre certificats de compétences valideront une aptitude précise particulière et non pas l'exercice d'un métier, contrairement au CQP qui ratifie une qualification sur un poste opérationnel unique. La formation (externe ou interne si le formateur interne est lui-même certifié « formateur évaluateur ») proposera une qualification renforcée sur la sécurité dans les activités suivantes :

_SECURITE DE LA CONDUITE DE VEHICULE MOTONEIGE EN MONTAGNE

_SECURITE DE LA CONDUITE DE VEHICULES 4*4 TYPE TOUT-TERRAIN EN MONTAGNE

_SECURITE DU TRAVAIL EN HAUTEUR DANS LES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES

_FORMATEUR EVALUATEUR

Ces quatre certificats ne seront pas soumis à la convocation d'un jury ou de présidents de sessions lors des épreuves d'évaluation de compétences qui se dérouleront sous la seule supervision du formateur. Ce dernier émettra ensuite un avis et le transmet à DSF (Domaines Skiabiles de France) qui attribue le certificat pour le compte de la CPNEFP.

Les formateurs internes des entreprises, sous réserve d'être titulaires du certificat « formateur évaluateur » pourront faire passer eux-mêmes les certificats aux salariés de la structure.

Chacun de ces certificats possède une période de validité allant de 3 à 5 ans, devenant caduque au-delà de cette échéance, à l'exception de « formateur évaluateur » valable sans

limite de durée. Pour les trois autres, le recyclage doit se faire durant cette période afin de renouveler la conformité du certificat.

Toujours à la recherche de la meilleure sécurité possible par l'acquisition de compétences adaptées au milieu montagneux, DSF renouvelle et développe constamment son offre de certification et de formation. Ces quatre nouvelles attestations d'aptitudes s'inscrivent dans cette dynamique d'exigence en matière de sécurité des personnels et des usagers, d'impératifs de responsabilité et de professionnalisation des agents. Ces certificats devraient permettre de renforcer la formation interne ou externe dans les entreprises de remontées mécaniques, instituant un cadre professionnel nécessaire au sein des activités et métiers de la montagne.

Contacts presse

Laurent Reynaud

Délégué général de Domaines Skiables de France

04 79 26 60 70 – l.reynaud@domaines-skiables.fr

Marie Tissier

Agence Bonne réponse

04 72 40 54 12 / 06 15 39 59 65 – m.tissier@bonne-reponse.fr

www.domaines-skiables.fr

